

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service : DRH - Affaires générales
Adresse : Bâtiment DAUBIÉ
43, bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Barbara PYNSON
Tél. : 04 72 44 82 45
Courriel : secretariat.drh@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/CSA/RA/2024/03/20

RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2024

▪ Propositions d'avis des élus du CSA relatif à l'Établissement Public Expérimental :

> Proposition d'avis n°1 :

Vu les délais de création souhaités par la présidence de l'UCBL qui sont bien trop contraints pour permettre une réflexion poussée,

Vu l'absence de consultation des personnels et le peu d'informations dont ils disposent,

Vu l'absence d'expertise préalable,

Vu l'alerte solennelle du [CHSCT ministériel du 21 juillet 2022](#) à Madame la ministre de l'urgence absolue de prendre la mesure de la situation dans tous les secteurs de l'ESR.

Vu le [courrier des directions de 8 établissements du site adressé à la ministre le 4 mars 2024](#).

Le CSA demande le report de la mise en place des PFR et de la création de l'EPE.

Le CSA demande à la présidence de Lyon 1 de s'engager dans une démarche collective au sein de la Comue avec l'ensemble des établissements la composant.

6 votes Pour (3 CGT-SUD, 3 UNSA Education)

1 abstention (1 UNSA Education)

Un avis favorable est donné.

> Proposition d'avis n°2 :

Considérant que :

- le CHSCT avait demandé la mise en œuvre d'une expertise dès février 2017 sur le projet précédent, et qu'il avait réitéré cette demande en avril 2017, en octobre 2019 et en décembre 2019 :

- la feuille de route présentée en [CA du 24 mai 2022](#) prévoyait une expertise CHSCT au 1^{er} trimestre 2023 ;

- les CHSCT de Lyon 1 et Lyon 2 avaient approuvé en septembre 2022 un [cahier des charges pour l'expertise du projet PLURIEL2024](#) ;

- la F3SCT a constaté en séance du 18 janvier 2024 que la présidence a renoncé à cette expertise alors qu'elle avait été inscrite dans le [programme 2023 de prévention des risques](#).

Conformément à l'article 66 du décret n° 2020-1427, **le CSA, en présence de la F3SCT, demande à nouveau** au président de la formation spécialisée de faire appel à un expert certifié afin de mener une **évaluation préalable** des impacts de la réorganisation et de la transformation de notre établissement sur les conditions de travail et sur la santé du personnel.

7 votes Pour (3 CGT-SUD, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

> **Proposition d'avis n°3 :**

Vu les orientations stratégiques ministérielles (OSM) 2017-2018 qui précisent que « [lors de changements organisationnels importants, comme les restructurations de service ou les fusions d'établissements] la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels mérite d'être intégrée **dès la phase avant-projet, avant toute prise de décision.** » (cf. axe 3).

Vu les OSM pour l'année 2022 qui nous donnent pour objectif la mise en œuvre d'actions de prévention primaire, des risques psychosociaux (RPS) notamment.

Le CSA, en présence de la F3SCT, préconise que des réunions d'informations et des débats réguliers auprès de l'ensemble du personnel soient organisés sur de tels projets de restructuration et de transformation de notre établissement.

7 votes Pour (3 CGT-SUD, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

> **Proposition d'avis n°4 :**

Vu le «Rapport Gollac» - référence scientifique actuelle pour ce qui concerne les risques psychosociaux (RPS) - dans lequel l'une des rares mesures de prévention primaire proposée est (§7 p. 169) : « En ce qui concerne la prévention primaire, l'interrogation des salariés est pertinente en ce qui concerne **leur consultation et leur participation** aux décisions [...]. »

Le CSA, en présence de la F3SCT, préconise de consulter les collègues (sous forme référendaire) sur leur adhésion au projet et, le cas échéant, sur les grandes étapes que seront l'approbation du document d'orientation stratégique (DOS) et l'approbation des statuts par les conseils d'administration (CA), ceci afin d'avoir une action de prévention primaire des risques psychosociaux (RPS).

3 votes Pour (3 CGT-SUD)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

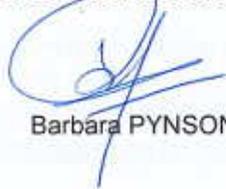
Fait à Villeurbanne, le 25 mars 2024.

La secrétaire adjointe de séance



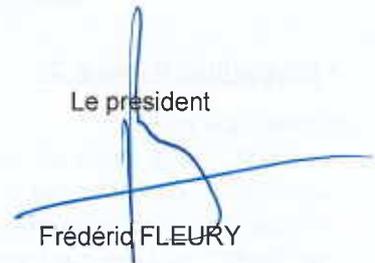
Perrine MARIEL

La secrétaire de séance



Barbara PYNSON

Le président



Frédéric FLEURY